

nergiques protestations en faveur du droit et de la justice. Nous trouvons aujourd'hui dans le Giornale Romano, deux notes qui seront accueillies par tous les catholiques avec la plus respectueuse et la plus vive reconnaissance. On reconnaît le caractère élevé et sûr des communications que reçoit la feuille romaine.

Nous sommes en mesure d'affirmer que S. Em. Rév. le cardinal Segna, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, a réclamé contre l'exécution du prétendu concordat religieux, arrêté dans la conférence des cinq cantons qui composent le diocèse de Lausanne et Genève.

Une autre réclamation a été adressée au nom du Saint-Père par cette Eminence au sujet de l'arrestation de Mgr. l'Evêque de Lausanne et Genève.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 26 DECEMBRE 1848.

LES RECOLLETS EN CANADA.

(Voir les numéros des 5 et 7 décembre.)

Enthal.— Numéro du 7 décembre 1848. 9e année 1624, lisez 1623. Comme le dernier, lisez comme le premier. Suite.

Un des plus glorieux éloges qu'on puisse faire aujour d'hui de l'ouvrage de F. Sagard, c'est de dire qu'il est devenu une de ces curiosités bibliographiques, pour lesquelles un bibliomane ne compte pas ses sacrifices: (1) et ce n'est pas sans raison. Tous ceux en effet qui cherchent dans l'histoire autre chose que les récits fabuleux de nos romanciers historiques, ou les tableaux de cabinet de nos touristes modernes, trouvent toujours de préférence à se procurer les sources. Quoiqu'on dise: Charlevoix, Paillé observateur de ce célèbre religieux a laissé peu de chose à recueillir sur l'histoire des Hurons, à ceux qui l'ont suivi: ils ont pu compléter le tableau, mais le cadre était tracé. Il a décrit en détail, en suivant son récit d'anciennes coutumes ou d'usages les piquants, leur vie politique et civile, leurs mœurs domestiques et privées.

Le mérite de ces hommes apostoliques que le motif seul de la religion lançait au milieu des nations sauvages du nouveau monde, ne tarda pas à être apprécié de ces nations, qui bien que grossières, n'avaient pas perdu tout sentiment moral. Le Sauvage sut bien distinguer entre le Missionnaire qui venait lui parler de la vie, et l'Agent des compagnies de marchands, qui se répandaient au loin pour faire la traite avec plus d'avantage. L'homme apostolique ne l'entretenait que du Dieu qu'il ignorait, et de son âme à laquelle il ne pensait pas; le traître, car c'est le nom qu'on donne à l'homme du commerce, avait regardé le Sauvage comme un être dépourvu de tout sentiment religieux, et qui ne pouvait être que l'objet d'un intérêt tout matériel; mais ce qui frappait davantage le Sauvage, c'est qu'il trouvait dans celui-là la vertu portée jusqu'à l'extrême, et le plus souvent, il rencontrait dans celui-ci un heureux assemblage de barbarie, d'avarice, et de dégraderie immorale. A la honte du christianisme, quelques uns se montrèrent même plus dissolus que les Sauvages. (2)

Aussi recevaient-ils les uns et les autres, des témoignages de confiance bien différents. Dans les premiers temps de la colonie, les Sauvages se montraient toujours difficiles, pour introduire les traités dans l'intérieur de leur pays ou dans des contrées nouvelles: ils avaient prévu que l'insatiable avidité de ces marchands leur deviendrait fatale, et qu'ils perdraient eux-mêmes le monopole du commerce qu'ils avaient seuls entrepris jusque-là; mais loin de contrarier les projets d'expéditions lointaines du missionnaire, ils allaient quelque fois au devant de ses desirs.

Les Nipissiens (Nipissines), nation éminemment voyageuse, s'étaient offerts au P. Sagard pour le conduire dans les vastes régions du Nord, où se trouvaient, disaient-ils, des nations nombreuses. Le projet seul de cette expédition, qui le départ précipité de ce Religieux, ne lui permit pas de réfléchir, lui fit honneur. Son raisonnement semblable à celui de Christophe Colomb, montre toute la justesse de ses appréciations, et peut être regardé comme un premier pas vers les découvertes qui devaient s'opérer plus tard. Ces nations de l'Ouest, écrit Sagard, ne doivent habiter près de la mer de la Chine, qui doit border ce pays vers l'Occident, comme il est borné à l'Est par l'Océan. C'était tracer la route à ses successeurs.

L'influence des trois bons religieux Récollets, seuls Missionnaires alors chez les Hurons, se révéla surtout dans deux graves circonstances.

Un jeune étourdi, en venant visiter avec plusieurs autres, les Missionnaires dans leur cabane, eut la hardiesse, ou ne sait par quel motif, de s'armer de son couteau, et de se mettre en mesure de donner la mort au P. Joseph. On arrêta le bras d'incartable, mais l'injure était publique, et les Missionnaires qui savaient de quel ledit importance il était pour leur caractère, de ne pas lui laisser impunie, demandèrent justice en se conformant aux usages de la nation. Ils adressèrent leur plainte au grand Capitaine du village, et lui dirent d'assembler le Conseil général des anciens, pour qu'ils réparent de pareils désordres, et les empêchassent de se renouveler.

Telle était en effet parmi eux la marche ordinaire de toutes les affaires contentieuses et politiques. Elles se traitaient dans les assemblées, composées ordinairement des anciens du village.

A l'heure ordinaire des réunions, le Capitaine monta sur le toit de sa cabane, et poussant les cris bien connus, il fit en peu de temps et sans beau-

coup d'apprêt, réunir le conseil. Les plaignants furent introduits dans cette nombreuse assemblée où la gravité et la sagesse des délibérations auraient pu faire oublier qu'elle n'était formée que de Sauvages, si la suite des séances, le costume et la tenue des membres avait favorisé l'illusion (3). Le grand Capitaine les fit asseoir par honneur à ses côtés.

Après le moment de silence d'usage, pendant lequel furent les Calomets, le Capitaine leur dit: "Mes neveux, j'ai fait assembler ce conseil général pour qu'on prépare l'ajurement que vous avez reçu. Faites connaître vos plaintes à ceux qui n'en ont pas entendus parler en core, et je ferai alors mon harangue." Les Missionnaires ont pu proposer de leur but qu'ils se proposaient, les motifs qui les amenaient dans leur pays, et le désir qu'ils avaient de leur bonheur. Puisque nous ne vous voulons que du bien, dirent-ils en finissant, vous ne devez pas nous vouloir du mal.

Le Capitaine alors prit la parole, pour féliciter le coupable, et exalter la bonté et les services des serviteurs de Dieu. Il termina par des excuses pour le coupable, en disant qu'il fallait le regarder comme un chien tel est leur injure ordinaire en pareille circonstance. Les Sauvages offrirent ensuite quelques présents en dédommagement: la réparation la plus solennelle aurait été sans cela incomplète à leurs yeux.

Le second événement était d'un intérêt plus général encore. Il s'agissait d'arrêter les suites malheureuses d'une vive contestation élevée entre deux nations puissantes. Près des Hurons, vers le Sud, demeurait une nation nombreuse, développée sur un vaste territoire de plus de 100 lieues de long. D'un côté elle touchait aux Hurons, de l'autre elle confinait avec le pays des Iroquois. On la nommait la Nation Neutre, (4) à cause du rôle qu'elle jouait entre les Hurons et les Iroquois, presque toujours en guerre entre eux, et qui pour se rencontrer, étaient obligés de passer sur son sol. Par une convention rigoureusement observée, les deux parties n'en venaient jamais aux mains chez cette nation. On voyait là les Hurons et les Iroquois manger, converser et loger ensemble comme s'ils eussent été amis. Ils reprenaient leur rôle en sortant de ce territoire. Une grave querelle venait de s'élever entre les Hurons et les Neutres, et bientôt elle s'envenima de telle sorte que la guerre la plus désastreuse eût sur le point d'éclater. Les Hurons qui avaient la moitié moins de guerriers qu'eux, auraient été infailliblement défaits. On fit dès lors des préparatifs considérables, on fortifiait les villages, on apprêta les armes, on amassait les provisions. Les guerriers se disposaient à entrer immédiatement en campagne.

Les Missionnaires habitaient alors le village de Quiénonnecan, le plus voisin de la nation Neutre et par conséquent le plus exposé. Ils voyaient dans cette triste circonstance bien moins leur propre perte, que l'anéantissement d'une nation amie, et la ruine de toutes leurs espérances pour la religion. Ils hésitèrent pas à essayer de conjurer l'orage. Le rôle de pacificateur convenait si bien à leur Mission toute de paix et de charité! Ils visitèrent les deux parties, vont trouver les chefs influents, élèvent la voix dans les assemblées publiques, et ne négligent aucun moyen pour atténuer leur haine. Le plus heureux succès couronna la démarche de ces humbles religieux. Les symptômes de division se dissipèrent, et bientôt la bonne harmonie se rétablit entre les deux peuples.

Ces sentiments d'estime et d'affection n'étaient pas rares. Le P. Sagard en eut un jour une preuve touchante. La cabane des Missionnaires avait été bâtie à deux portes de distance du village de Quiénonnecan, malgré les instances des Sauvages pour les retenir au milieu d'eux. Ils s'étaient séparés du village, afin d'être plus tranquilles, et de vaquer avec plus de loisir à leurs exercices religieux. Le grand Capitaine de ce village Awandam, qui n'était pas encore baptisé, remarqua que le P. Sagard se trouvait quelquefois seul la nuit, à cause de l'absence des deux Pères. Il vint un jour le trouver, et lui offrit de lui tenir compagnie. "J'ai peur, lui dit-il, que les Iroquois qui courent la campagne en ce moment, ne viennent te surprendre et ne te tuent dans ta cabane, sans que nous puissions te secourir. Peut-être même, ajouta-t-il en suivant ses idées superstitieuses, que les esprits mauvais qui nous inquiètent souvent la nuit, viendront t'effrayer; si nous sommes deux, tu auras moins peur. Ne crains pas mon voyage, que je trouble la prière. Je ne te parlerai pas pour te distraire, je prierai Jésus avec toi; mais tu n'as es chers, et je ne veux pas qu'il t'arrive quelque mal."

Le lecteur aimera encore à entendre les adieux touchants, que les Hurons adressèrent à ce Missionnaire, quand il fut obligé de descendre à Québec, après avoir passé une année au milieu d'eux: "Gabriel, serons-nous encore en vie, nous et nos petits enfants, quand tu reviendras nous voir. Tu sais comme nous t'avons toujours aimé et chéri; ne nous abandonne pas et prends courage à nous instruire. Viens nous enseigner le

(3) D'après le récit des Missionnaires, les Sauvages en conseil se réunissaient autour d'un feu dans une cabane pleine de fumée, et se tenaient accroupis par terre comme des singes. Les peintures les plus grossières et les plus bizarres couvraient leurs corps et leur tenaient lieu de vêtements. Ils virent un jour un des orateurs les plus distingués, rester couché sur le dos et les jambes croisées en l'air, pendant qu'il pérorait avec chaleur, et qu'il se faisait écouter avec autant d'attention que s'il eût parlé du haut d'une de nos tribunes législatives.

(4) Cette nation couvrait la rive Ouest de la rivière de Niagara, et une partie de celle de l'Est. Elle fut visitée plus tard par les Missionnaires, mais son pays était si bien connu que Champlain dans sa carte du Canada de 1612. La traite avec une admirable précision, sans l'avoir cependant visitée. Cette carte offre une singularité remarquable, l'achète de Niagara, cette merveille de la nature qui ne se trouve mentionnée ni dans les récits de Champlain ni dans les autres écrits de cette époque reculée, est cependant indiquée dans sa carte. On y trouve le canal formé par la rivière, et les deux îles qui divisent aujourd'hui la chute, mais le canal dessiné avec soin et désigné par l'inscription sault d'eau, est placée à l'entrée même du lac Ontario et par conséquent loin des chutes actuelles. Il est probable cependant que leur position n'a pas changé, car 40 ans plus tard, les géographes les plaçaient où elles sont aujourd'hui.

chemin du ciel, afin que nous ne périssions pas, et que le démon ne nous entraîne pas après la mort; dans la cabane de feu. Il est méchant, et nous fait bien du mal: Prie donc Jésus pour nous et adonne nous parmi ses enfants, afin que nous puissions aller avec toi dans son Paradis." A continuer.

LA JUDICATURE.

Notre confrère de l'Echo des Campagnes dit, dans sa feuille du 21, entre autres choses les suivantes, que nous reproduisons pour que nos lecteurs soient à même de savoir quel système propose l'Echo des Campagnes. Il s'agit des Cours de Circuit:

"Nous n'entreprendrons pas ici, dit-il, d'entrer dans les détails du système à établir, ni de mentionner le nombre de circonscriptions à être formées; et même nous nous réservons de taire les places propres à former les chefs-lieux de ces circonscriptions judiciaires. Nous laisserons à ceux mieux situés que nous pour cela à en juger, c'est-à-dire à nos savants législateurs; et cette partie de la tâche n'est peut-être pas la plus facile. Nous nous contenterons donc de peser les bases que nous pensons les plus propres à satisfaire les besoins de la population, et essentielles à l'existence de ces Cours, si l'on veut établir enfin une organisation qui puisse avoir quelque durée:

1. Jurisdiction jusqu'à \$100; Cour présidée par un juge non-résidant; appel à une Cour Supérieure de tout jugement final excédant \$10, et droit d'évocation à la Cour du Banc de la Reine après l'enquête et pour audience au mérite dans toute cause excédant \$20, dans les actions personnelles; et appel de tous jugements, quel qu'en soit le montant, dans les actions réelles ou mixtes.

2. Le greffier de cette Cour devra être dépositaire de tous les jugements et actes notariés, promoués et exécutés dans la division, tant pour le passe que pour l'avenir.

3. Un Shérif devra être nommé pour chaque division avec pouvoir de vendre les immeubles.

4. Une Cour de Sessions de Quarters, ayant les mêmes pouvoirs que celles existant dans les villes.

Tel est le nouveau plan, ou plutôt telles sont les modifications que propose notre confrère. Nous tachons de donner un aperçu des observations dont il a accompagné les lignes qui précèdent. Nous invitons ceux qui auraient à faire des suggestions pour ou contre ce plan, à nous les adresser; nous nous ferons un vrai plaisir de les publier.

BULLETIN COMMERCIAL.

Le Herald de Montréal nous apprend que durant les années 1845, 1846, 1847, 1848, Montréal a exporté directement les quantités suivantes de produits [les envois à Québec n'y sont pas inclus]:

Table with 4 columns: Year (1845, 1846, 1847, 1848) and various goods (Fleur, Blé, Orges, Avoine, Pâtes, etc.) with corresponding values.

Nous apprenons que les prédications de M. Chéniquy, dans les églises de cette ville, ont été très-fructueuses. C'est dimanche soir que M. Chéniquy a terminé cette nouvelle campagne. Le nombre des nouveaux adeptes à la tempérance a été comme suit: Côte St. Luc, 175; Côte des Neiges, 450; Bas du Convent Ste. Marie, 250; Tanneries des Belairs, 250; Côte de la Visitation, 210; Tanneries des Rollands, 508. Total, 1833.

C'est encore là un beau succès, et qui n'est que l'avant-coureur de succès plus grands encore que nous aurons sans doute à signaler, lorsque l'apôtre de la tempérance se fera entendre du haut de la chaire de l'Église Notre Dame. On nous apprend qu'aux Tanneries des Rollands, les jeunes gens de l'endroit sont allés en corps, musique en tête et avec un drapeau, s'enrôler sous la bannière de la sobriété. On nous dit encore que M. Muzard, prêtre de St. Sulpice, a donné un exemple magnifique et dont les témoins n'ont pu retenir leurs larmes. Ce bon prêtre s'est en effet présenté devant tout le peuple, le crucifix en main, et a déclaré qu'il voulait couronner ces exercices de retraite, en faisant lui-même le sacrifice des boissons enivrantes. Ce sont là de beaux modèles à suivre, et que nos concitoyens ne manqueraient pas d'imiter, lorsqu'ils auront eux aussi l'avantage d'une retraite de tempérance.

Comme nos lecteurs le verront dans cette feuille, nous avons reçu notre seconde correspondance de Washington. Vraie la fête d'hier, nous nous voyons forcés de renvoyer à un autre longu correspondance de R. B. sur l'annexion du Canada aux États-Unis. Nous devons faire quelques remarques à ce sujet, elles accompagneront les considérations de notre collaborateur des États-Unis. En attendant nous communiquons quelques lignes d'une lettre privée que nous adresse R. B. Il nous apprend que le climat et les institutions des États-Unis lui vont très bien. "Je suis bien content, dit-il, et très indépendant comme un Post aux États-Unis. Vivent les Whigs! La première dame Américaine, avec laquelle j'ai conversé, m'a demandé de voter si j'étais whig ou démocrate! La politique est ici le topique favori des dames." Notre correspondant nous pardonnera de publier ces quelques lignes de confiance. Nous n'avons pu résister au désir d'annoncer à nos lecteurs que R. B. est whig; c'est leur donner une idée anticipée de sa manière de voir.

La Chronicle de Londres assure que les milles Anglaises quitteront Liverpool tous les quinze jours (le Vendredi) pendant les mois de Décembre, Janvier et Février; et toutes les semaines (le même jour) durant le reste de l'année, pour les États-Unis et l'Amérique Anglaise.

On a commencé hier, à la messe de l'Aurore, à éclairer l'Église cathédrale avec le gaz; l'effet en a été parfait. Au moyen de 20 becs placés très-convenablement dans la nef et dans les tribunes, on pouvait lire aussi facilement que si l'on eût une chandelle près de soi. Ce mode d'éclairage est évidemment le plus propre et peut-être aussi le plus économique; toujours est-il que ces faisceaux de lumières, (chaque bec équivalant à onze chandelles) augmentés par tout le luminaire du grand lustre du chœur, qui est un des plus beaux que l'on ait encore au pays, forment une illumination véritablement complète et magnifique. L'Église St. Jacques étant toujours extraordinairement fréquentée, et outre les offices du jour, y ayant souvent des exercices de piété de très grand matin et aussi bien tard le soir, cette amélioration devenait pour ainsi-dire nécessaire; aussi l'évêché n'a pas reculé devant cette nouvelle dépense.

Le jour de Noël, le nombre des communicants a été très-considérable dans cette Église; on y a donné la Sainte Communion pendant plus d'une heure. Nous pensons qu'il en a été à proportion de même dans toutes les autres églises de la ville. Tout il est vrai que la population catholique est encore pleine de foi et que nos solennités chrétiennes sont toujours religieusement célébrées à Montréal.

Le Register disait dernièrement qu'il regrettrait que M. O'Reilly entrât chez les Jésuites. Nous lui avons demandé: "Pourquoi?" Il répond: "Parce qu'il croit que les Jésuites le gâtent!"

Maintenant il ajoute: "L'Europe chasse les Jésuites. Pourquoi?" Nous répondons que c'est pour la même raison qui fait chasser les ordres religieux en Suisse, qui fait incarcérer plusieurs Curés et surtout Mgr. Merrill; c'est la même raison qui fait demander une révolution morale et sociale, et crier: "Vive Jésus Christ démocrate!" C'est enfin la même raison qui vient de faire assassiner Mgr. Palma, de faire assiéger le Souverain Pontife Pie IX dans son palais, et qui vient de lui imposer un ministère démocrate, et de le tenir en surveillance au Quirinal.

A notre tour, nous disons: "Venez dites que vous craignez que les Jésuites ne gâtent M. O'Reilly. Pourquoi?"

Nous voyons que le Morning Courier du 23 courant se lance fort de ce que Montréal ne possède pas d'observatoire. Notre confrère cite à ce sujet l'établissement d'un observatoire dans la ville de Cincinnati. C'est un M. Bradley qui en fut le principal fondateur. Dans le cours de sa carrière de venturiers, ce Monsieur antea qu'il avait pris la détermination de consacrer cinq années de sa vie à l'établissement d'un observatoire, et il proposa de trouver le capital nécessaire à cet objet en prêts de \$25. En trois semaines, il avait amassé \$8000. L'opération ne tarda pas à se fonder et aujourd'hui elle prospère. Le Courier propose cet exemple aux citoyens de Montréal; il les prie de le considérer attentivement. Nous sommes portés à croire que notre confrère fait sa proposition à une époque bien peu favorable. Aujourd'hui que tout le monde se plaint généralement de la gêne et de la pénurie, nous doutons fort qu'une telle proposition puisse rencontrer l'approbation des citoyens de cette ville. Que le Courier n'aille pas s'imaginer que nous sommes opposés à l'établissement proposé; au contraire, ce serait avec un grand plaisir que nous en vérifions la fondation, et nous serions prêts à coopérer autant qu'il est en nous. Mais nous avons l'expérience du passé, pour nous dispenser que pour le moment c'est chose à peu près impossible. Un y a déjà plusieurs mois, il avait été question de ce projet; il avait même été convoqué une assemblée publique. Le projet fut nommé pour faire toutes les démarches nécessaires, et après deux à trois séances les membres ne se réunirent plus, et la chose en est restée là. Pourquoi? C'est que l'on voyait déjà alors que le temps n'était pas propre à l'établissement d'un observatoire. Ainsi donc, tout en étant en faveur d'une semblable institution, nous croyons que le temps, choisi pour la commencer, n'est pas encore arrivé; et ce n'est qu'avec des temps meilleurs et des affaires plus prospères, qu'on peut espérer de voir plus tard un pareil projet mis à exécution.

Quelques journaux disent qu'une dépêche Télégraphique arrivée juste au moment du départ du Steamer venant d'Angleterre, annonçait la nouvelle que le Souverain Pontife avait quitté Rome le 24 novembre à 5 heures du matin et devait se retirer en France.

Il paraît que Sereni a refusé d'accepter sa nomination comme ministre. Quand au ministère, il a publié un manifeste dont voici quelques passages:

"Parmi ces principes, il en est un qui a obtenu par acte solennel l'assentiment du prince (le principe de la nationalité italienne). Quant à un autre (ce n'est d'un pacte fédéral), promesse a été faite par le prince qu'il se concerterait avec le ministère pour que des propositions en ce sens fussent présentées à l'approbation des chambres."

"Le principe de la nationalité italienne, proclamé par notre peuple et par les chambres, a été sanctionné sans réserve par le prince, alors qu'avec un zèle tout paternel, il dit à l'empereur d'Autriche dans sa lettre à ce prince: "Attendu que pour réaliser ce bien, nous croyons indispensable d'exécuter les délibérations adoptées par la chambre des députés concernant l'indépendance italienne, notre ferme résolution de mettre en pratique ces délibérations n'est pas autre chose qu'une franche adhésion aux vœux des représentants du peuple." Nul ne doutera de notre pleine adhésion au programme du 5 juin, accueillie avec tant d'enthousiasme par les chambres délibératives.

"La convention d'un constituant à Rome, et la rédaction d'un pacte fédéral, sont des principes et des maximes que nous trouvons formulés dans le vœu exprimé par nos chambres pour la convention. Puisse la diète à Rome, destinée à discuter les intérêts généraux de la patrie commune."

"Aujourd'hui qu'à ce vœu, à cette maxime fondamentale, vient se joindre l'assentiment du prince que l'Italie entière a salué comme l'initiateur de sa liberté et de son indépendance, notre cœur palpite à l'idée de la proximité du moment où il nous est donné de voir notre enfin ce pacte fédéral, qui, respectant l'existence des États particuliers et laissant intacte leur forme de gouvernement, servira à assurer la liberté, l'union et l'indépendance de l'Italie. Cette œuvre aura sa perfection, à notre avis, alors que s'y associeront la gloire de Rome et le nom d'un pontife vénéré."

Campagnard, sur "la politique Canadienne", est reçu pour vendredi.